

Contrat

AUX TERMES DU PRESENT MARCHÉ, conclu le [date] 12 jour de [mois] 02 de
____ [année] 2016

ENTRE

- 1 **Le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), Etablissement Public** _____ sise au croisement Boulevard du 30 Juin et de l'avenue Batetela, à Kinshasa/Gombe _____ ci-après dénommé l' « Autorité contractante » d'une part, et
- 2 **La Société BUROTOP IRIS SARL** _____ sise Avenue colonel Ebeya n°24, Commune de la Gombe, à Kinshasa/Gombe _____ ci-après dénommé le « Titulaire », d'autre part ;
et

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres de marchés des fournitures et services AAO N°003/FNPSS/DG/FS/CGPMP-SP/2015 2015 relatif à l'acquisition des matériels informatiques pour la gestion de la cartographie de la vulnérabilité sociale et de la base de données des intervenants sociaux et humanitaires, _____ et a accepté l'offre du Titulaire pour la prestation de ces Services connexes, pour un montant de 141.325.006,00 FC TTC (Francs Congolais Cent quarante et un millions trois cent vingt cinq mille six toutes taxes comprises) _____ ci-après dénommé le « montant du Marché » et dans le délai maximum de 10 jours

IL A ETE ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT :

- a. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
 - b. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - c. Le présent Contrat ;
 - d. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - e. L'Offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - f. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - g. Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - h. Le Bordereaux des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais ; et
 - i. Procès verbal d'harmonisation du 28/12/2015.
3. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles énumérées ci-dessus.

1 A

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante, par les présentes, de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente d'initier le paiement d'un acompte de vingt pourcent (20%) pour le Titulaire à travers le Trésor Public, en contrepartie de Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jours, mois et année que ci-dessus.

Signé par **Alice MIRIMO KABETSI**, Directrice Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) _____ (pour l'Autorité contractante)

Signé par Monsieur **IBRAHIM KHAYAT** représentant de la Société BUROTOP IRIS SARL _____ (pour le Titulaire)

